



COMMISSION REGIONALE D'ADMINISTRATION DES COMPÉTITIONS

PROCES-VERBAL N°08

16 septembre 2026

Lisieux

Présents : Président : Viano Mendes
Aubert Thierry, Denis Rouxelin, Gerard Bopu,

Excusés : Bourel Valérie, Preira Fara, Philippe Cheradame, Lokman Cakmak, Levasseur Nicolas, Mouillard Bernard, Lecossu Didier, Sanson Sylvie,

Assistent : Roger Desheulles,

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel de la L.F.N dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

SOMMAIRE

1-	ADOPTION PROCÉS-VERBAL	2
2-	AFFAIRES EN COURS	2
3-	DOSSIERS ET COURRIERS.....	11
4-	CHAMPIONNAT REGIONAL U15F.....	12
5-	COUPE DE FRANCE CRÉDIT AGRICOLE.....	13
6-	COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE.....	14
7-	COUPE DE FRANCE FÉMININE.....	15
8-	COUPE NIKE U18 FEMININE.....	15
9-	COUPE DE NORMANDIE SENIOR.....	16
10-	COUPE DE NORMANIDE U18 E2SE.....	18
11-	PROCHAINE REUNION.....	19



1- ADOPTION PROCÈS-VERBAL

La Commission procède à l'approbation des procès-verbaux suivants :

- ❖ N°06 du 08.09.2026
- ❖ N°07 du 11.09.2026

2- AFFAIRES EN COURS

DECISION DE LA CR REGLEMENTS ET CONTENTIEUX – 02.09.2026 et 06.09.2026

La Commission,

Prend note de la décision de la Commission Régionale des Règlements et Contentieux :

- 79057328 – CDF – 30.08 – PLATEAU DE QUINCAMPOIX FC // ST JULIEN FC
- 56189553 – R1U16 – 29.08 – GPT EFECOC // HAVRE CAUCRIAUVILLE S.
- 55722512 – CDF – 23.08 – AS COTE DE NACRE // INTER ODON FC
- 79057279 – CDF – 30.08 – ES AUMALOISE // EU FC
- 55946595 – CDFF – 06.09 – CA LISIEUX PA // USON MONDEVILLE

DECISIONS DU COMITÉ DIRECTEUR du 11.09.2026

La Commission,

Prend note des décisions du Comité Directeur :

- En date du 31.08.2026 concernant les dispositions financières ;
- En date du 11.09.2026 ;
- Prend acte de l'intégration de Charles GOMIS à la CR d'Administration des Compétitions

55946594 – CDF F – 06.09.2026 – INTER ODON FC – FOOT MIXTE CONDE

Forfait déclaré de INTER ODON FC

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de INTER ODON FC sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club le FOOT MIXTE CONDE sur le score de 0 à 3,

Inflige au club d'INTER ODON FC l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

55947546 - Coupe Nike U18F - 05.09.2026 - FC ST LO MANCHE // AS DE CHERBOURG

Forfait déclaré de l'AS DE CHERBOURG

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS DE CHERBOURG F sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du FC ST LO MANCHE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS DE CHERBOURG F l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

55946599 - CDF F - 06.09.2026 - AS ST DESIR // FC SUD OUEST CAEN

Forfait déclaré de FC DU SUD OUEST CAEN

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club du FC DU SUD OUEST CAEN sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'AS ST DÉSIR sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du FC DU SUD OUEST CAEN l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

79063960 - CGCA - 05.09.2026 - FC DU PAYS AIGLON // GRPT JEUNESSE FC

Forfait déclaré du FC PAYS AIGLON

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club du FC PAYS AIGLON sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du GRPT JEUNESSE FC sur le score de 0 à 3,

Inflige au club du FC PAYS AIGLON l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

79063959 - CGCA - 05.09.2026 - OC BRIOUZE // JS DE TINCHEBRAY

Forfait déclaré de l'OC BRIOUZE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'OC BRIOUZE sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du JS DE TINCHEBRAY sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'OC BRIOUZE l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

55946590 - CDF F - 06.09.2026 - SCU DOUVE DIVETTE // ES COUTANCAISE

Forfait déclaré de l'ES COUTANCAISE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'ES COUTANCAISE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du SCU DOUVE DIVETTE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'ES COUTANCAISE l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

55946600 – CDF F - 06.09 - JS DE TINCHEBRAY // ST HILAIRE VIREY LANDELLES

Forfait déclaré de JS DE TINCHEBRAY

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de JS DE TINCHEBRAY sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du ST HILAIRE VIREY LANDELLES sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de JS DE TINCHEBRAY l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

55946596 – 06.09.2026 – CDF F - CS HONFLEUR // USC MEZIDON

Forfait déclaré du CS HONFLEUR

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club du CS HONFLEUR sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'USC MEZIDON sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de CS HONFLEUR l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

79063931 - CGCA – 05.09.2026 - LA CROIX VALLEE EURE F. // FC SERQUIGNY NASSAND

Forfait déclaré de LA CROIX VALLEE EURE F.

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de LA CROIX VALLEE EURE F sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du FC SERQUIGNY NASSAND sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de LA CROIX VALLEE EURE F. l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

79063945 - CGCA - 05.09.2026 - PL OCTEVILLE // AS TOURLAVILLE

Forfait déclaré du PL OCTEVILLE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club du PL OCTEVILLE sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'AS TOURLAVILLE sur le score de 0 à 3,

Inflige au club du PL OCTEVILLE l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

79063932 - CGCA - 05.06 - ES MARIGNY LOZON MV // ES COUTANCAISE

Forfait déclaré de l'ES MARIGNY LOZON

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'ES MARIGNY LOZON sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'ES COUTANCAISE sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de l'ES MARIGNY LOZON l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

79063935 - CGCA - 05.09 - UC BRIQUEBETAISE // AS DE CHERBOURG F

Forfait déclaré de l'UC BRIQUEBETAISE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'UC BRIQUEBETAISE sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'AS DE CHERBOURG F sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de l'UC BRIQUEBETAISE l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

55946589 - CGCA - 05.09 - US GRANVILLAISE // CS CARENTANAIS

Forfait déclaré de l'US GRANVILLAISE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'US GRANVILLAISE sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du CS CARENTANAIS sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de l'US GRANVILLAISE l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

79063988 - CGCA - 05.09 - CMS OISSEL // AS MADRILLET CHAT BL

Forfait déclaré de l'AS MADRILLET CB

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS MADRILLET CB sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du CMS OISSEL sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS MADRILLET CB l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

79063962 - CGCA - 05.09 - SC DAMIGNY // US MELOISE

Forfait déclaré de l'US MELOISE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'US MELOISE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du SC DAMIGNY sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'US MELOISE l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

55947560 – Coupe Nike U18F - 05.09 - GRPT FEMININ CENTRE EURE // SAINT SEBASTIEN F.

Forfait déclaré du GRPT FEMININ CENTRE EURE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club du GRPT FEMININ CENTRE EURE sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du SAINT SEBASTIEN F. sur le score de 0 à 3,

Inflige au club du GRPT FEMININ CENTRE EURE l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

55947561 – Coupe Nike U18F - 05.09.2026 - ST MARCEL F - MONT SAINT AIGNAN FC

Forfait déclaré de ST MARCEL F

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de ST MARCEL sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du MONT SAINT AIGNAN FC sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de ST MARCEL F l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

79063908 - CGCA - 05.09.2026 - JS DU BOCAGE - AF VIROIS

Forfait déclaré de JS DU BOCAGE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de JS DU BOCAGE sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'AF VIROIS sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de JS DU BOCAGE l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

79063931 - CGCA - 05.09.2026 - US STE CROIX ST LO // US OUEST COTENTIN

Forfait hors délai de l'US STE CROIX ST LO

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'US STE CROIX ST LO sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'US OUEST COTENTIN sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de l'US STE CROIX ST LO l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 200 euros directement débitée sur le compte du club.

55946598 - CDF F - 06.09 - ESFC FALAISE // US AUNAY/ODON

Forfait hors délai de l'US AUNAY/ODON

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'US AUNAY/ODON sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'ESFC FALAISE sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'US AUNAY/ODON l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 200 euros directement débitée sur le compte du club.

55946602 - CDF F - 06.09 - J FERTOISE BAGNOLES // AV DE MESSEI

Forfait hors délai de la J FERTOISE BAGNOLES

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de la J FERTOISE BAGNOLES sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'AV DE MESSEI sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de la J FERTOISE BAGNOLES l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 200 euros directement débitée sur le compte du club.

56191086 – REG 1 F – 06.09 – EVREUX FC 27 // MALADRERIE OS

Forfait hors délai du EVREUX FC 27

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club du EVREUX FC 27 sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de la MALADRERIE OS sur le score de 0 à 3,

Inflige au club du EVREUX FC 27 l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 200 euros directement débitée sur le compte du club.

Forfait général – CONDÉ SPORT – REG 2 U15 – GROUPE A

Forfait général de CONDÉ S. le 04.09.2026

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 20 du règlement de la compétition,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 130 des Règlements généraux de la L.F.N,
- ❖ Vu les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe U15 a déclaré être forfait général pour le reste du championnat,

Dit que l'équipe est déclarée forfait général.

Conformément aux dispositions de l'annexe 9 aux Règlements Généraux de la L.F.N, CONDÉ S. est classé dernier, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés et le classement est actualisé.

Inflige à l'équipe de CONDÉ S. l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 200€ directement débitée sur le compte club.

Forfait général – ST HILAIRE VIREY LANDELLE – REG 2 U15 – GROUPE A

Forfait général de ST HILAIRE VIREY LANDELLE le 04.09.2026

La Commission,

- ❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 20 du règlement de la compétition,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 130 des Règlements généraux de la L.F.N,
- ❖ Vu les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Vu les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,
- ❖ Attendu que l'équipe U15 a déclaré être forfait général pour le reste du championnat,

Dit que l'équipe est déclarée forfait général.

Conformément aux dispositions de l'annexe 9 aux Règlements Généraux de la L.F.N, CONDÉ S. est classé dernier, tous les buts pour et contre et les points acquis lors des matchs contre ce club sont annulés et le classement est actualisé.

Inflige à l'équipe de ST HILAIRE VIREY LANDELLE l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 200€ directement débitée sur le compte club.

9380526 – CDF F - 13.09 - US ALENCONNAISE 61 // GAS

Forfait déclaré de l'US ALENCONNAISE 61

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'US ALENCONNAISE 61 sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du GAS sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de l'US ALENCONNAISE 61 l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

RETRAIT D'ENGAGEMENT – GRPT FÉMININ CENTRE EURE

Courrier du 10.09.2026

La Commission,

Prend acte du retrait d'engagement en championnat Régional U18F.

RETRAIT D'ENGAGEMENT – ST MARCEL FOOT

Courrier du 10.09.2026

La Commission,

Prend acte du retrait d'engagement en championnat Régional U18F et en Coupe de Normandie U18F E2SE.

RETRAIT D'ENGAGEMENT – FC TOURVILLE LA RIVIERE

Courrier du 10.09.2026

La Commission,

Prend acte du retrait d'engagement en championnat Régional U18F.

79380532 – CDF F - 13.09 - FC 3 RIVIERES // SCU DOUVE DIVETTE

Forfait déclaré du SCU DOUVE DIVETTE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club du SCU DOUVE DIVETTE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du FC 3 RIVIÈRES sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du SCU DOUVE DIVETTE l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

79380542 – CDF F – 13.09 – AS ST DESIR // CS ORBECQUOIS

Forfait déclaré du CS ORBECQUOIS

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club du CS ORBECQUOIS sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de l'AS ST DESIR sur le score de 3 à 0,

Inflige au club du CS ORBECQUOIS l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

79333277 – CNO – 13.09.2026 – AS MONTMARTIN EN GRAIGNES // US STE CROIX DE ST LO

Forfait déclaré de l'AS MONTMARTIN EN GRAIGNES

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS MONTMARTIN EN GRAIGNES sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de l'US STE CROIX DE ST LO sur le score de 0 à 3,

Inflige au club de l'AS MONTMARTIN EN GRAIGNES l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 100 euros directement débitée sur le compte du club.

56191108 – REG 1 F – 13.09 – EVREUX FC 27 // YVETOT AC

Forfait hors délai du EVREUX FC 27

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club du EVREUX FC 27 sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club du YVETOT AC sur le score de 0 à 3,

Inflige au club du EVREUX FC 27 l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 200 euros directement débitée sur le compte du club.

79380111 – REGU14 – 12.09.2026 – AS PTT CAEN // US AVRANCHES MSM

Courrier de l'arbitre central en date du 14.09.26

56191059 – CNO – 13.09 – AS ST PHILBERT CHAMP // AS MORTEAUX FRESNE

Forfait hors délai de l'AS MORTEAUX FRESNE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

- ❖ Considérant les dispositions de l'article 20.1 du règlement de la compétition,
- ❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,
- ❖ Considérant les dispositions de l'article 29 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS MORTEAUX FRESNE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du AS ST PHILBERT CHAMP sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS MORTEAUX FRESNE l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 200 euros directement débitée sur le compte du club.

3- DOSSIERS ET COURRIERS

COURRIER DU DISTRICT DE L'EURE

En date du 03.09.2026

La Commission,
Prend connaissance du courrier de M. ROUTIER, Président du District de l'Eure concernant les premiers tour de Coupe,
Elle transmet ses observations au Comité Directeur.

RAPPORT DE DÉLÉGATION – CANTELEU FC

Rencontre du 06.09.2026

La Commission,
Suite aux différentes réunions réalisées en préambule de la saison,
Vu la décision prise concernant les rencontres du Canteleu Fc à domicile,
Se félicite des conditions de déroulement de ce match.

REG 2 U16 – FC PAYS AIGLON

Demande de changement d'horaire

La Commission,
Vu la demande du club de jouer ses rencontres à domicile à un horaire non prévu par le règlement ;
Dit que le club peut procéder à une modification d'horaire de rencontre au moyen du logiciel Footclubs avec l'accord du club adverse.

COURRIE DE M. LEUJEUNE

Pris connaissance
Attendu que le courrier n'émane pas d'une boîte mail officielle,
Transmet au Président du club pour avis.
Transmets à la Commission compétente

4- CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

La Commission,

Attendu les résultats des brassages Régionaux U15F qui se sont déroulés sur deux journées ;

Dit que les groupes seront composés comme suit :

REG 1 U15 – Groupe Unique

Fc St Lo Manche 1

Us Granvillaise 1

Avt G. Caen Football 1

Fc Rouen 1899 1

Fc Feminin Rouen Pe 1

Foot Fem Quevilly 1

Evreux Fc 27 1

Bayeux Fc 1

REG 2 U15 – Groupe A

As Verson 1

Us Avranches Msm 1

Js Douvres Delivrand 1

Es Coutançaise 1

Esfc Falaise 1

Fc Thaon Bretteville 1

Ca Lisieux Pa 1

As Ifs 1

REG 2 U15 – Groupe B

F La Boucle De Seine 1

St Marcel F 1

Ffc 2

Grpt Fem Centre Eure 1

Us Corneilles Lieure 1

Sc Thiberville 1

REG 2 U15 – Groupe C

Yvetot Ac 1

Esm Gonfreville 1

Mont Saint Aignan Fc 1

As Madrillet Chat BI 2

Cs Serv.Mun.Le Havre 2

Fusc Boisguillaume 1

COUPE DE FRANCE CREDIT AGRICOLE – T4

La Commission,

Prend connaissance des résultats des rencontres du 3^{ème} Tour de Coupe de France.

La Commission,

Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »

Homologue les rencontres jouées du tour précédent jusqu'à la date du 14 septembre 2026.

La Commission,

Après avoir exempté :

- 4 équipes F.F.F. (1 Ligue 1 – 3 L3)

Procède au tirage au sort par secteur géographique à la Halle au Grain de Bayeux.

Les rencontres auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 à 15H sur le terrain du premier club cité :

Fc De L'Elle - Us Percy	Esi Vallee Orne - St Marcel F
Us Athis - Maladrerie Os	As Gournay Football - Fac Alizay
Usi Bessin Nord - As Brecey	As Ptt Caen - Fc Dieppe
As Courteille Alenco - Fc St Lo Manche	As De Montivilliers - As Buchy
Fc Thaon Bretteville - Su Dives Cabourg Fb	Yvetot Ac - Cms Oissel
Es Coutancaise - Fc Des Etangs	Ac St Romain Colbosc - Fc Petit Caux
Fc Le Val St Pere - Usc Mezidon Fb	Pacy Menilles Rc - Astdv
Sch Football - Tessy Moyon Sp.	Usf Fecamp - Js St Nicolas Bethun
Ca Pontois - Avt G. Caen Football	Fc Gisors Vexin 27 - Havre Caucriauv S
Fc Flerien - Us Alenconnaise 61	Es Cormelles F. - Grand Quevilly Fc
L. St Georges Gros. - Us Granvillaise	Fc Offranvillais - Plat Quincampoix Fc
Ca Lisieux Pa - As Ifs	As St Pierre Varenge - Al Deville Maromme
Us La Glacerie - Bayeux Fc	Fc Hennezis Vexin - Fc Val De Risle
Rsg Courseulles - Af Virois	Evreux Fc 27 - Fc Serquigny Nassand
As Verson - Fc Argentan	Us De Bolbec - Stade Sotteville Cc
Es Pointe Hague - Us Avranches Msm	Us Mortagnaise - J. Fertoise Bagnoles
Fc Ezy Sur Eure - Usm Blainville	

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE – T3

La Commission,

Prend connaissance des résultats des rencontres du 2^{ème} Tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

La Commission,

Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »

Homologue les rencontres jouées du tour précédent jusqu'à la date du 14 septembre 2026.

Après avoir exempté :

- 5 équipes F.F.F. (Championnat National U19)

La Commission

Procède au tirage au sort par secteur géographique.

Les rencontres auront lieu le samedi 26 septembre 2026 à 15H sur le terrain du premier club cité :

As Valognes F. - Sch Football

Fc Des Etangs - Us Ouest Cotentin

Uson Mondeville - Fc Argentan

Us Avranches Msm - Us Alenconnaise 61

As Gibervillaise - As Ifs

Af Virois - As Verson

Es Coutancaise - Cs Villedieu

As St Desir - Fc Flerien

Fc Du Thar - Agneaux Fc

As St Vigor Le Grand - Grpt Jeunesse Fc

Conde Sp - As De Cherbourg F.

Fc Equeurdr. Hainnev - Grpt Cote L'Espace

Us Aunay/Odon - Us Granvillaise

Us Ducey Isigny - As Ptt Caen

Ca Lisieux Pa - Su Dives Cabourg Fb

Bayeux Fc - St Hilaire Virey Lan

Us Villers Bocage - As Tourlaville

Usc Mezidon Fb - Astdv

Sees Fc - Avt G. Caen Football

Us Semilly St Andre - Js De Tinchebray

As Courteille Alenco - Sc Damigny

Maladrerie Os - Tessy Moyon Sp.

As De Montivilliers - Fc Des Villages

Us Cormeilles Lieure - Spn Vernon

Us Godervillaise - G Elbe.Cleon.Caudebe

As Fauvillaise - Pacy Menilles Rc

Es Normanville - Mont Saint Aignan Fc

Sc Thiberville - Oh Trefilerie Neiges

Us De Bolbec - Grand Quevilly Fc

Esm Gonfreville - Fc Gisors Vexin 27

Cs Serv.Mun.Le Havre - Fusc Boisguillaume

Us Mesnil Esnard Fra - Us Luneraysienne

Olympia'Caux Footbal - Fc Seine Eure

St Aubin Fc - Cms Oissel

Fc Serquigny Nassand - Evreux Fc 27

As Mesnieroise - Fc Offranvillais

Yvetot Ac - O. Pavillais

Fc Val De Reuil - Al Deville Maromme

Usf Fecamp OU Cany Fc – Falaise du Talou

G. Lill. Grav. – Sc Frileuse OU Es Mont Gaillard

7- COUPE DE FRANCE FÉMININE

COUPE DE FRANCE FÉMININE – T3 – 16/09/2026

La Commission,
Prend connaissance des résultats des rencontres du 2^{ème} Tour de la Coupe de France Féminine.

La Commission,
Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »
Homologue les rencontres jouées du tour précédent jusqu'à la date du 14 septembre 2026.

Après avoir exempté :
○ 4 équipes F.F.F. (HAVRE AC – SM CAEN – QRM – FC ROUEN 1899)

La Commission
Procède au tirage au sort par secteur géographique.

Les rencontres auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 sur le terrain du premier club cité :

Fc Argentan - Gas	Es Carpiquet Foot - Fc Feminin Rouen Pe
Maladrerie Os - As Ifs	Uson Mondeville - Fc Feminin Rouen Pe
Us D'Andaine - Avt G. Caen Football	Usc Mezidon Fb - Astdv
Oc Briouze - Fc 3 Rivières	Fc Neufchatel En Br - Olympia'Caux Footbal
Af Virois - Fc St Lo Manche	Sc Thiberville - Yvetot Ac
S.Urville Nacquevill - Us Avranches Msm	Oh Trefilerie Neiges - Esm Gonfreville
Fc Thaon Bretteville - As De Cherbourg F.	As St Desir - Evreux Fc 27

8- COUPE NIKE U18 FEMININE

COUPE NIKE U18 F – T2

La Commission,
Prend connaissance des résultats des rencontres du 1^{er} Tour de la Coupe Nike U18F.

La Commission,
Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »
Homologue les rencontres jouées du tour précédent jusqu'à la date du 14 septembre 2026

La Commission
Procède au tirage au sort par secteur géographique.

Les rencontres auront lieu le samedi 26 septembre 2026 sur le terrain du premier club cité :

As Ifs - Us Granvillaise	Qrm - Saint Sebastien Foot
Fc Thaon Bretteville - Fc St Lo Manche	Mont Saint Aignan Fc - Evreux Fc 27
Us Avranches Msm - Us Alençonnaise 61	Olympia'Caux Footbal - Yvetot Ac
Avt G. Caen Football - Sm Caen	Esm Gonfreville - Fc Rouen 1899

COUPE DE NORMANDIE SENIOR – T2

La Commission,

Prend connaissance des résultats des rencontres du 1^{er} Tour de la Coupe de Normandie Senior.

La Commission,

Attendu les dispositions de l'article 147 des Règlement Généraux de la L.F.N : « Par exception, une rencontre de coupe peut être homologuée avant le quinzième jour qui suit son déroulement. »

Homologue les rencontres jouées du tour précédent jusqu'à la date du 14 septembre 2026

La Commission

Après avoir exempté les clubs suivants :

- Clubs qualifiés en Coupe de France
- Club de Régional 1
- Clubs de Régional 2 – Groupe D (Groupe à 13)
- 5 clubs de Régional 2 tiré au sort :
 - o ENT.S.F.C. FALAISE
 - o C.S. CARENTANAIS
 - o U.S. LILLEBONNAISE
 - o U. S. DUCEY ISIGNY
 - o ESP. CONDE S/SARTHE

Procède au tirage au sort par secteur géographique.

Les rencontres auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 sur le terrain du premier club cité :

- | | |
|---|---|
| 1. Us Pontorson - St Hilaire Virey Lan | 36. Us Menil De Briouze - Us D'Andaine |
| 2. Fc Agon Coutainville - Fc Terre Et Mer | 37. Fc Landais - As La Selle La Forge |
| 3. Patriote Terregatte - Us St Quentin/Homme | 38. Fc Ecouche - Es Ecouves |
| 4. As Thereval - Cambe Courcy | 39. Ss Domfrontaise - Us Flerienne |
| 5. As Guilbervillaise - As Berigny Cerisy | 40. Stade St Sauverais - Fc Sud Ouest Caen |
| 6. Periers S. - Conde Sp | 41. Fci Du Bocage - Es Portaise |
| 7. Us Ste Croix St Lo - Es St Sauveur Rond. | 42. As Oully Le Vicomte - Uson Mondeville |
| 8. Creances S. - Es De L'Ay | 43. Fc Breuil En Auge - Inter Odon Fc |
| 9. Aj St Hilaire Pv - Es Gouville/Mer | 44. Grainville/Odon Fc - Asl Ajon |
| 10. Us St Martin St Jean - Us Roncey Cerisy | 45. Castelet Fc - Js Douvres Delivrand |
| 11. Usm Donville - Cs Villedieu | 46. Us Petruvienne - Es Livarotaise |
| 12. Us Mortainaise - As Jullouville Sart | 47. Hastings Fc Rcsmn - Muance Fc |
| 13. Usco Sourdeval - La Brehalaise | 48. As Mathieu - Asl Chemin Vert |
| 14. Fc Equeurdr. Hainnev - As Valognes F. | 49. Fc Baie De L'Orne - Bourguebus Soliers F |
| 15. Scu Douve Divette - Us Cote Des Iles | 50. Lystrienne S. - As Potigny V.C.U. |
| 16. Es Quettetot Rauvill - As Ste Marie Du Mont | 51. Fc De Mouen - Es Carpiquet Foot |
| 17. Us Auversoise - Fc Val De Saire | 52. Es Courtonnaise - Us Aunay/Odon |
| 18. As Querquevillaise F - As Pointe Cotentin | 53. Us Pont L'Eveque - Cs Honfleur |
| 19. Us St Jacques Nehou - Es Isigny Sur Mer | 54. Us Trevieroise - Ajs Coll. Ouistreham |
| 20. Fc B2s - Uc Bricquebataise F | 55. As St Cyr Fervaques - Stphib-Moyaux E |
| 21. Sm Haytillon - As Montebourg | 56. Is Caumontaise - Fc Troarn |
| 22. El. De Tocqueville - Us Ouest Cotentin | 57. As Côte De Nacre - As St Desir |
| 23. Fc 3 Rivières - Agneaux Fc | 58. Sc St Julien Faucon - Fc Cagny |
| 24. Fc Carrouges - Es Pays D'Ouche | 59. Fmixte Conde En Ndie - Bso Football |
| 25. Fc Mortree - Av. De Messei | 60. As Cahagnaise - As Gibervillaise |
| 26. Sam Football - Us Rugles Lyre | 61. Usi La Graverie - Us Villers Bocage |
| 27. As Passais St Fraimb - Fl Segrie Fontaine | 62. Es Du Tronquay - As St Vigor Le Grand |
| 28. Co Ceauce - Js De Tinchebray | 63. Sc Thiberville - Saint Sebastien Foot |
| 29. Oc Briouze - Fc Hauts Du Perche | 64. Romilly Pt St Pierre - Es Vallée De L'Oison |
| 30. Ved. De Boisthorel - Us Meloise | 65. Rc Malherbe Surville - Cs Beaumont |
| 31. Fc Du Pays Aiglon - Us Theilloise | 66. Fc Brionne - Fc Pays Du Neubourg |
| 32. Amc Bazoches/Hoene - A. Chaillou | 67. Us Barroise - As Andresienne |
| 33. St Paul Montligeon - Fch | 68. As Epaignes - As Hondouville |
| 34. Sc Damigny - As Berd'Huis F. | 69. As De Vesly - Fc Igoville |
| 35. As Sarceaux Espoir - Am La Ferriere | 70. La Croix Vallée Eure - Fc De Prey |

71. Us Cormeilles Lieure - Es Angerville Bpgv
72. Cs Ivry La Bataille - Stade Vernolien
73. Cs Bonnevillois - As Ailly Fontaine
- 74. Fc Avrais Nonancourt - Cs Les Andelys**
Fc Avrais Nonancourt - Cs Lyonsais
75. Cf Douains - Ca Pont Audemer
76. Fa Du Roumois - As Routot
77. As Courcelloise - Us Gasny
78. As Criquebeuf Fb - Fc Seine Eure
79. Us Londinieres - Le Havre Fc 2012
80. Fc Rollevillais - Us Mesnil Esnard Fra
81. Us De La Presqu'Île - E.Vienne Saane Longu
82. As Ouvillaise - Fc Barentinois
83. Fc La Varenne - Us Crielloise
84. S De Grand Quevilly - Us Allouville Trouvi
85. A Rouennaise De Foot - Us Luneraysienne
86. Fc Des Villages - Eu Fc
87. Rogerville Fc - As Canton D' Argueil
88. Es Arques Bataille - Fc Gruchet Le Valass
89. Us Ste Marie Champs - A Houlmoise Bond Fc
90. Us St Thomas - Caudebec St Pierre F
91. Neuville Ac - Rouen Sapins Fc
92. As Ourvillaise - Gco Bihorellais
93. As Madrillet Chat Bl - Ac Bray Est Forges
94. Cany Fc - Fc Le Trait Duclair
95. Fc Tourville Riviere - Es Plateau Fouc.Real
96. As Londaise - Us Auffay
97. Fc Bonsecours S.Lege - Es Janvalaise
98. Ca Longuevillais - Cs Serv.Mun.Le Havre
99. St Aubin Fc - Olympia'Caux Footbal
100. Es Du Mont Gaillard - Us Normande 76
101. Asl Ramp. Fecam - Rc Du Port Du Havre
102. Espc St Gilles Etain - As Fauvillaise
103. Us Des Valleees - Oh Trefilerie Neiges
104. Us Sennevillaise - Es. Montigny Vaupal
105. As5v - Solidarite S Gournay
106. Fc St Sauveur D'Emal - Grpt St Aubin Vigor
107. Yerville Fc - Us Epouville
108. Fc Breaute Brettevil - Gainneville Ac
109. Us Hericourt - Fc Anneville Manehou
110. Sc Petit Couronne - O Belmesnil
111. Es Normanville - Sc Octeville Sur Mer
112. Fc Du Nord Ouest - Mont Saint Aignan Fc
113. Es Tourvillaise - Es Interc St Antoine
114. As Le Treportaise - Sc Frileuse
115. As Mesnieroise - Caux Fc
116. Us Doudevillaise - Es Aumaloise
117. As Sassetot Ther. - Us Bacqueville Pierr
118. Fc Totes - Co Cleon
119. As Ste Adresse But - Fc Boos
120. Fc Du Littoral - Stade Valeriquais
121. Fc St Etienne Rouvra - Canteleu Fc
122. Us De Grammont - Fc St Julien Pt Quev

COUPE DE NORMANDIE U18 – CALENDRIER
206 engagements

1^{er} TOUR :

Tour 3 Coupe Gambardella = 80 participants + 5 exempts

- 84 équipes exemptes
- ❖ 122 équipes participantes = 122 équipes rentrantes

61 vainqueurs

2^{ème} TOUR :

Tour 4 Coupe Gambardella = 40 participants + 5 exempts

Éliminées : 61 équipes

- ❖ 45 équipes exemptes
- ❖ 100 équipes participantes = 61 vainqueurs du 1^{er} tour + 39 équipes rentrantes

50 vainqueurs

3^{ème} TOUR :

Éliminées : 111 équipes

- ❖ 33 équipes exemptes
- ❖ 62 équipes participantes = 50 vainqueurs du 2^{ème} tour + 12 équipes rentrantes

31 vainqueurs

4^{ème} TOUR :

- ❖ 64 équipes participantes = 31 vainqueurs du 3^{ème} tour + 33 équipes rentrantes

32 vainqueurs

1/16 DE FINALE :

- ❖ 32 équipes participantes = 32 vainqueurs du 4^{ème} tour
- ❖ **16 vainqueurs**

1/8 DE FINALE :

- ❖ 16 équipes participantes = 16 vainqueurs du 5^{ème} tour

8 vainqueurs

1/4 DE FINALE :

- ❖ 8 équipes participantes = 8 vainqueurs du 1/8^{ème} de Finale

4 vainqueurs

1/2 FINALE :

- ❖ 4 équipes participantes = 4 vainqueurs du 1/4 de Finale

2 vainqueurs

FINALE :

- ❖ 2 équipes participantes = 2 vainqueurs du 1/2 FINALE

1 vainqueur

COUPE DE NORMANDIE U18 E2SE – T1

La Commission

Après avoir exempté les clubs suivants

- 82 clubs encore qualifié en Coupe Gambardella Crédit Agricole ;
- 2 clubs de régional 2 U18 tirés au hasard : HAVRE CAUCRIAUVILLE S / FC DIEPPE

Procède au tirage au sort par secteur géographique.

Les rencontres auront lieu le samedi 26 septembre 2026 sur le terrain du premier club cité :

- | | |
|--|---|
| 1. Fc Agon Coutainville - La Brehalaise | 32. Rc Du Port Du Havre - Sc Octeville Sur Mer |
| 2. Patriote Terregatte - Ent.Coc/Passais/And | 33. Ent.Esi/Jsn - Plat Quincampoix Fc |
| 3. Us Mortagnaise - Esp Conde/Sarthe | 34. Rouen Sapins Fc - Grpt Us Criel Eu Fc |
| 4. L. St Georges Gros. - As La Selle La Forge | 35. Ac Bray Est Forges - E.Motteville X Mare |
| 5. Us Meloise - Ent.Hdp/Sams | 36. As Gournay Football - Solidarite S Gournay |
| 6. Oc Briouze - Am La Ferriere | 37. F La Boucle De Seine - Yerville Fc |
| 7. Ss Domfrontaise - Av. De Messei | 38. Esp Football - As Ste Adresse But |
| 8. Ent. Bellem Berd'Hui - As St Germain Corbei | 39. Fc Neufchatel En Br - Stade Sotteville Cc |
| 9. Scu Douve Divette - Fc Val De Saire | 40. Fc St Etienne Rouvra - S De Grand Quevilly |
| 10. Fc Digosville - Us Cote Des Iles | 41. Fc Du Nord Ouest - Le Havre Fc 2012 |
| 11. As Montebourg - Pl Octeville | 42. Es Aumaloise - Ent. Ahbfc Smfc |
| 12. Es Plain - Sm Haytillon | 43. Aj Caulle Bosc Hard - O. De Darnetal |
| 13. Us La Glacerie - Cs Carentanais | 44. Ca Longuevillais - Us Epouville |
| 14. Fc 3 Rivières - Ca Pontois | 45. Fc Barentinois - Ent.Usn/Rce |
| 15. Ent. Fce /Us Semilly - Es St Sauveur Rond. | 46. Sc Petit Couronne - Ac St Romain Colbosc |
| 16. Us Ste Croix St Lo - Periers S. | 47. Grpt St Aubin Vigor - Us St Thomas |
| 17. Fc Terre Et Mer - Ent.Asb/Uass | 48. Espc St Gilles Etain - Fc Freville Bo.Sivom |
| 18. Es De L'Ay - Us Percy | 49. Ent.Sommery Varenne - Canteleu Fc |
| 19. Fc Moyaux - Cs Honfleur | 50. Gco Bihorellais - Us Doudevillaise |
| 20. Fcb2lc - Bso Football | 51. Grpt Acmie - Cs Beaumont |
| 21. Esfc Falaise - As Potigny V.C.U. | 52. Fac Alizay - Fc Val De Risle |
| 22. As Cahagnaise - Js Douvres Delivrand | 53. Charleval Fc - La Croix Vallee Eure |
| 23. Jsboag-Coulonc. E - Inter Odon Fc | 54. Es Vallee De L'Oison - Fc Pays Du Neubourg |
| 24. Hastings Fc Rcsmn - Fc Thaon Bretteville | 55. Fc Garennes Bueil Cb - Ca Pont Audemer |
| 25. Us Petruvienne - Fc Sud Ouest Caen | 56. Us Rugles Lyre - Us Conchoise |
| 26. Fc Troarn - Us Pont L'Eveque | 57. St Marcel F - Us Gasny |
| 27. Es Livarotaise - Muance Fc | 58. Us Etrepagny - Fc Ezy Sur Eure |
| 28. Es Carpiquet Foot - Es Cormelles F. | 59. Stade Vernolien - Ent. Prey-Abpv |
| 29. Usi La Graverie - Bourguebus Soliers F | 60. Saint Sebastien Foot - Fc Eure Madrie Seine |
| 30. A Houlmoise Bond Fc - Fc Bonsecours S.Lege | 61. Fc Avrais Nonancourt - Cs Les Andelys |
| 31. As Londaie - As Sassetot Therould | |

11- PROCHAINE REUNION

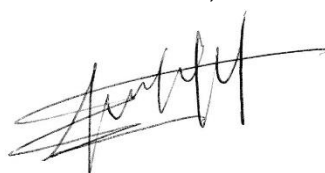
La prochaine réunion aura lieu le mercredi 30 septembre 2026 au siège du Crédit Agricole de Caen.

Le Président ;



Viano MENDES ;

Le Secrétaire ;



Thierry AUBERT ;